

Questions au Feuilleton

c) Le C.C.C.T. a tenu une seule réunion, son assemblée générale annuelle, du 29 mars au 1^{er} avril 1982. Outre cette assemblée, le C.C.C.T. n'a pas à tenir un nombre fixe de réunions. Toutefois, le S.C.I.T., le Bureau du C.C.C.T. et sept groupes de travail ont tenu des réunions de moindre envergure en 1982-1983.

d) En 1982-1983, le C.C.C.T. a publié un rapport qui renferme un résumé de ses travaux et recommandations.

2. 1981-1982

a)	b)
G. Di Giacomo	\$31,026
Canadian Loric Consultants	\$23,000
Creative Management Association	\$38,600
École des Hautes Études Commerciales	\$20,175
Université Laval	\$60,361
Lemmex et Associés	\$26,300
Performance Management Systems	\$23,272.40
	\$30,101.70
R. H. Elfstrom et Associés	\$47,624.17
Collège canadien des travailleurs	\$34,900
R. P. Riendeau	(1) \$25,000
	(2) \$25,000
Trist, Lareau et Associés	\$34,683.39
Institut de recherche pédagogique de l'Ontario (80-52)	\$79,000
Université McGill	\$23,562.56
1982-1983	
M. Cotter	\$20,019.15
	\$23,431.28
J. Hilson	\$24,279.14
Smith, Auld et Associés	\$44,972.70
Université McGill	\$95,600.11
Université de Toronto	\$28,795
Université McGill	\$27,039.50
M. Hardie	\$52,500

TRAVAIL—LES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question n° 187—**M. Blenkarn:**

1. Au cours de l'année financière a) 1981-1982, b) 1982-1983, le ministère du Travail a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur et, le cas échéant, (i) combien (ii) combien leur a-t-il versé au total?

2. Des experts-conseils ont-ils touché plus de \$20,000 et, le cas échéant et dans chaque cas, a) de qui s'agit-il, b) combien lui a-t-on versé, c) pour quels services?

M. Normand Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): 1. a) (i) 109, (ii) \$1,061,494. b) (i) 98, (ii) \$992,717.

c)
Travaux de recherche et de rédaction.
Étudier les répercussions de l'extension des prestations aux travailleurs à temps partiel.
Étude des organisations syndicales.
Élaborer et présenter un cours sur la Qualité de la vie au travail aux cadres patronaux et aux syndicats.
Étude du Comité paritaire patronal-syndical de l'industrie canadienne du textile.
Produire un programme de formation portant sur la Partie III du Code canadien du travail (Conditions de travail).
Concevoir un programme de formation et de perfectionnement à l'intention des comités de sécurité des agents des affaires du travail.
Présenter le programme de formation aux agents des affaires du travail.
Élaborer des codes de sécurité applicables aux mines de charbon.
Rédiger un cours sur les stratégies patronales et syndicales au milieu du travail, en organiser et effectuer la présentation.
1) Agir en qualité de conseil pour ce qui est du processus d'évaluation des conditions de travail.
2) Agir en qualité de conseil pour ce qui est du processus d'évaluation des pratiques fédérales de médiation et de conciliation.
Coordonner et mettre en place des unités régionales de QVT.
Évaluer les activités éducatives liées au Programme de soutien financier de la formation syndicale de Travail Canada.
Diriger six ateliers sur la Qualité de la vie au travail.
Donner des conseils aux fonctionnaires chargés du Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs quant aux moyens de l'améliorer.
Participer aux enquêtes sur les demandes de prestations.
Donner des conseils sur les moyens d'accroître la capacité de l'Office d'aide à la réadaptation des travailleurs.
Concevoir une méthode pour confier aux provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan le soin d'effectuer les visites d'inspection des mines d'uranium et de thorium.
Concevoir un programme de Qualité de la vie au travail pour Travail Canada et en faciliter la mise en place.
Étudier les causes et les conséquences des grèves.
Étudier les relations organisationnelles, humaines et industrielles dans les hôpitaux canadiens.
Directeur administratif du groupe de travail sur la micro-technologie.